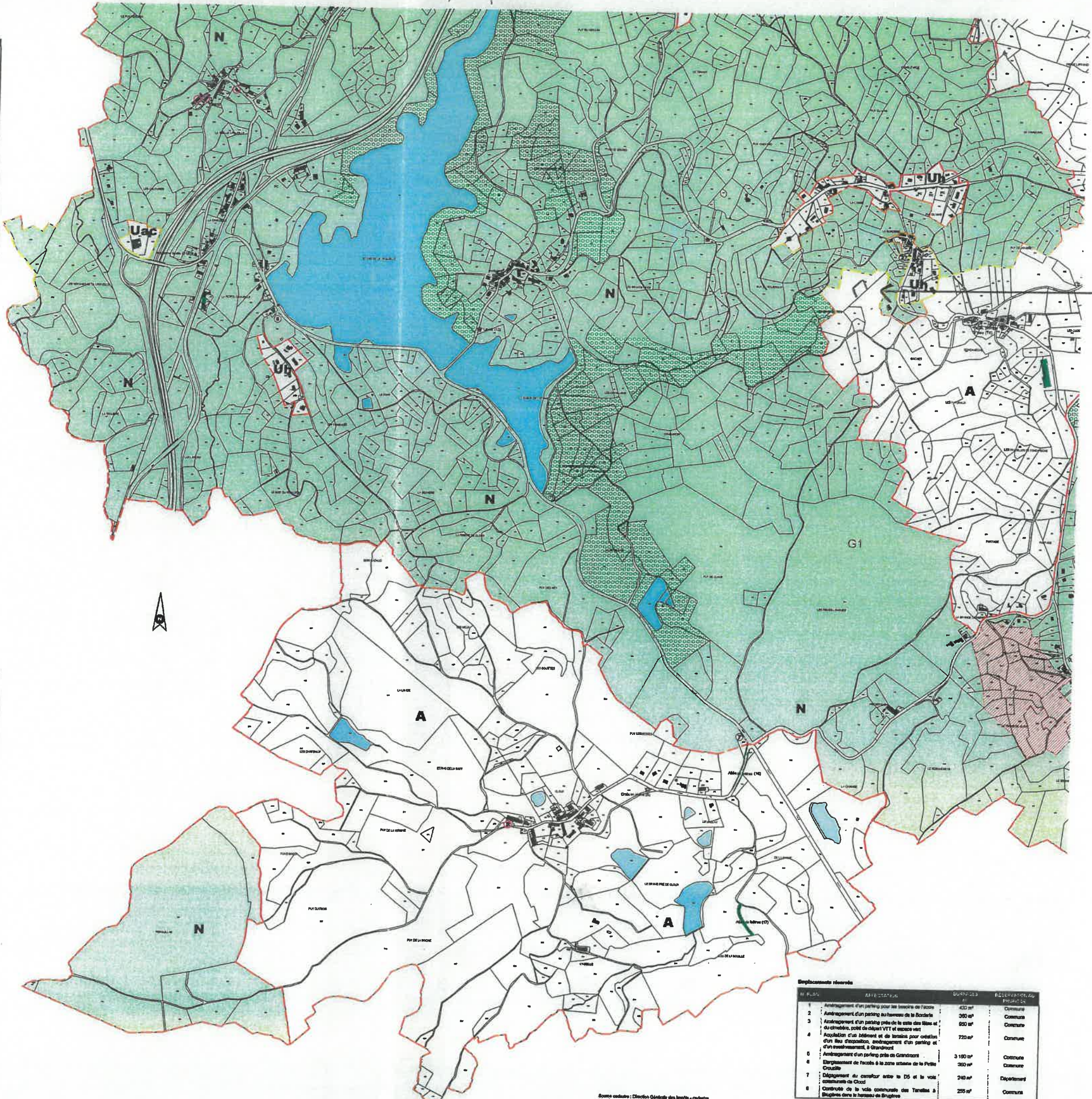


Liste des éléments à protéger au titre du patrimoine paysager

1. Chez Pignat	Croix en bois
2. Clocheton de la D44 et de la D78	Croix en pierre
3. Saint-Sylvestre D44	Croix en pierre
4. Clocheton D78	Croix en pierre
5. Cloch. VCS	Croix en pierre
6. Fenny	Croix en pierre
7. Le Mugot	Installation hydraulique
8. Le Château D44	Installation hydraulique
9. Baudou	Borne
10. Saint-Sylvestre D13	Lavoir
11. Les Rognes	Lavoir
12. Chabreux	Abreuvoir
13. Puy de Lavaut	Lavoir
14. Pontandré	Puits, pompe à eau
15. Chamblond	Paroisse
16. Cloux VCS	Abbe de hêtres
17. Bois de la Bouille - bois de Cloux	Abbe de hêtres
18. Les Rabouillais - boucle des Douvres	Abbe de hêtres
19. Les Jumeaux Housseux	Mérisse remarquable (cf. arbre de Bully)
20. Les Jumeaux Housseux	Mérisse remarquable
21. La Croisille	Ancienne école
22. Les Rognes	Ancienne muraille le long du chemin
23. La Chaise - Chemin des moines de Grandzain	Ancienne muraille le long du chemin
24. Saint-Sylvestre VCS	Ferme à eau
25. Saint-Sylvestre VCS	Escalier extérieur
26. Saint-Sylvestre VCS	Alignement bâti
27. Fenny VC	Alignement bâti
28. La Chaise	Alignement bâti

LEGENDE

- Ligne et délimitation de la zone ou du secteur
- Zone naturelle N
- Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation et numéro d'OP
- Emplacement réservé et numéro d'emplacement réservé
- Secteur sans nouvelles constructions autorisées en zones agricole et naturelle
- Implantation et aspect extérieur de la façade du bâti à règlement particulier
- Règles minimum des constructions à respecter par rapport aux voles
- Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant être l'objet d'un changement de destination
- Parcelle réaménageable avec permis de construire accordé Construction existante
- PRESERVATION DES PAYSAGES**
- Bois à préserver au titre du paysage
- Élément à préserver au titre du paysage :
 - abbe de hêtres
 - arbre remarquable
 - alignement bâti
 - alignement bâti
 - ancien muraille le long d'un chemin
- ETAT DES LIEUX (année 2017)**
- Bâtiment agricole



Avant modification

Commune de Saint-Sylvestre Département de la Haute-Vienne

Plan Local d'Urbanisme
Elaboration

4.3 - Règlement graphique
Sud-ouest
1/5000

Elaboration du plan local d'urbanisme - Approbation

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du plan local d'urbanisme par le Conseil municipal du

Le Maire
Didier LEYCURAS

Commune de Saint-Sylvestre
87240 SAINT-SYLVESTRE

Emplacements réservés

N° PLAN	DESCRIPTION	SURFACE (m²)	RELEVANCE AU PAYSAGE
1	Aménagement d'un parking pour les livraisons de l'école	420 m²	Commune
2	Aménagement d'un parking au hameau de la Bouillie	200 m²	Commune
3	Aménagement d'un parking près de la route des Hêtres et du cimetière, point de départ VTT et espace vert	800 m²	Commune
4	Application d'un bâtiment et de terrasses pour création d'un lieu d'accueil, aménagement d'un parking et d'un réservoir, à Grandzain	720 m²	Commune
5	Aménagement d'un parking près de Grandzain	3 100 m²	Commune
6	Aménagement de parcelles à la zone urbaine de la Petite Croisille	300 m²	Commune
7	Déplacement du carrefour entre la D5 et la voie communale de Cloux	240 m²	Département
8	Construction de la voie communale des Tardifs à Brugnies dans le hameau de Brugnies	255 m²	Commune

